

# Code d'éthique des participants

## Contexte

Le Code d'éthique de la FQE est un document stratégique de référence qui encourage la pratique du jeu d'échecs organisé de façon saine. Il est révisé de temps à autre, mais peut évoluer rapidement au gré de contextes particuliers ou à cause de situations spécifiques nécessitant des ajustements immédiats. Il ne remplace pas le code de déontologie axé davantage sur les aspects spécifiques de la pratique compétitive (joueurs) et qui est partie prenante des Règles officielles des échecs, mais vise plutôt à compléter son contenu en définissant le rôle et les responsabilités des divers acteurs d'une compétition échiquéenne.

## Participants

On entend par «participant» toute personne qui foule de ses pieds l'aire de jeu, c'est-à-dire : les joueurs, officiels (direction et arbitrage), entraîneurs, parents et spectateurs. On peut comprendre que les entraîneurs et parents sont aussi des spectateurs, mais leur intérêt étant manifestement plus élevé et différent des spectateurs détachés, nous leur avons assigné une désignation propre.

## Coté = Sanctionné = respect des règles de tournoi FQE

Un organisateur qui désire faire coter son tournoi par la Fédération québécoise des échecs doit non seulement utiliser le livre «Règles officielles des échecs» de la FQE comme référent, mais doit, aussi, s'inspirer fortement du présent Code d'éthique pour assurer un bon déroulement à la compétition qu'il entend organiser.

## Enjeu

Le code d'éthique vise à promouvoir le fair-play chez les participants lors d'activités échiquéennes organisées et sanctionnées par la Fédération. Il encourage la bonne pratique, la camaraderie et un bon esprit sportif de façon à ce que tous les participants retirent satisfaction de leur expérience de compétition.

## L'éthique : plus que la compétition

L'éthique signifie bien plus que le simple respect des règles. Elle implique des notions d'amitié, de respect et de bonne conduite dans un contexte que l'on veut positif. C'est aussi une façon de penser et pas seulement un comportement à adopter. C'est pourquoi des situations de tricherie, de harcèlement, de violence verbale, de discrimination et autres conduites répréhensibles doivent être dénoncées sur le champ et être rapportées à qui de droit.

## Comité d'éthique

Un comité d'éthique sera formé de 3 à 5 participants avec un mandat d'un an, renouvelable. Il faut que trois des cinq catégories suivantes soient représentées, chacune par un participant différent : arbitre national, joueur actif expérimenté, représentant nommé par la FQE, organisateur de tournoi expérimenté et entraîneur ou parent.

Les pouvoirs et responsabilités du Comité seront les suivants :

- Le comité se réunira au moins deux fois par année,
- Le comité conservera un rapport écrit de ses délibérations,
- Il pourra faire des recommandations au CE sur tous les aspects du jeu de compétition,
- Il pourra suggérer des sanctions sur des cas qui lui sont rapportés,
- Il pourra suggérer des ajouts et/ou des corrections à apporter au livre de règlements ou au code d'éthique lui-même,
- Il se tiendra à jour sur l'évolution de la réglementation internationale,
- Il pourra faire des recherches sur les différents éléments organisationnels qui composent un tournoi,
- Il analysera toute plainte légitime reçue,
- Il étudiera le cas de tournois problématiques, même sans plaintes reçues,
- Ses décisions seront prises d'abord par consensus, puis par vote si nécessaire.